

ADMINISTRATION

4, rue Paradis, 4

ADRESSES MANDATS ET COMMUNICATIONS A M. L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON: AGENCE FOURNIER

Rue Comfrot, 14

A PARIS: AGENCE HAVAS

Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION

48, rue de la République

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RHÔNE ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES

3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

AUJOURD'HUI:

Mort de Madier-Montjau. Le drame de la rue du Rocher. Le cadavre d'Argentouil. Gustave Mathieu à Londres. Le drame de la rue de Berri. Un drame d'amour.

LE MOUVEMENT SOCIAL

Sous ce titre, nous nous proposons de réunir, chaque jour, toutes les questions de doctrine et d'actualité qui intéressent la population travaillante et qui deviennent, en ce moment, d'un si vif intérêt et d'une si haute importance.

On l'a dit avec raison: la politique passe au second plan. Ce sont les questions sociales qui passionnent la démocratie et qui attirent toute l'attention des législateurs, des penseurs et des hommes d'état.

MADIER-MONTJAU

Le télégraphe nous apprend une triste nouvelle, M. Madier-Montjau vient de mourir à Chatoen. Il était arrivé à un grand âge, il avait soixante-dix-huit ans. Il s'est éteint comme un patriote, entouré de ses amis et de sa famille.

Car elle est noble et belle la carrière de ce vieillard que nous nous étions un peu irrévérablement habitués à nommer le père Madier-Montjau qui fut un grand esprit, un grand cœur, — et une grande éloquence.

Il avait commencé, celui-là, en montant sur les barricades de 1851 et en s'y faisant blesser par les soldats de Bonaparte, pendant que, tout auprès, Baudin tombait mort en criant: Voilà comment on meurt pour vingt-cinq francs! — et dans ce baptême du feu et du sang sa foi républicaine s'était, s'il est possible, encore raffermie.

Aussi, on ne pouvait manquer de proscrire ce factieux qui, lorsqu'un aventurier s'était avancé pour étrangler cette République que tous avaient juré de défendre, avait poussé le cri d'alarme et couru sus au malfauteur.

Jusqu'à l'amnistie générale de 1859, Madier-Montjau mangea le pain de l'exil. Rentré alors dans son pays natal, il vécut dans la retraite absolue. Tant que Napoléon baïllonnait le pays, il ne lui

convenait pas de légitimer son crime en s'associant, de près ou de loin, à aucun acte de gouvernement.

Ce n'est qu'en 1871 — après nos malheurs, après notre délivrance aussi, — que Madier-Montjau consentit à reparaitre sur la scène politique.

A ce moment encore en pleine vigogne, toujours en pleine foi, nous avions bien pu le connaître.

La chute de l'Empire n'avait pas encore définitivement fondé la République. C'était le temps des grandes batailles politiques du Vingt-Quatre-Mai et du Seize-Mai.

Madier avait toujours par ses idées, par son tempérament, par son éducation politique, appartenu à « l'école socialiste. » Mais c'était alors le moment où les républicains n'y regardaient pas de si près, — ou plutôt regardaient plus haut et plus loin.

Assurément Gambetta n'était pas le chef de parti — chef de gouvernement aussi — qu'aurait rêvé le vieux tribun: ces deux hommes offraient trop de dissemblance dans le caractère et dans la doctrine pour que, facilement, la sympathie s'éveillât entre eux.

Cependant, Madier avait compris tout d'abord la puissance d'entraînement du grand orateur français.

Et quand Gambetta entreprit, en plein Seize Mai, le voyage triomphal dans la Drôme et l'Isère qui devait donner naissance aux fameux discours de Romans, un ami commun, M. Christophe, d'Andance, n'eut pas de peine à les réunir à la même table.

C'est un de mes bons souvenirs que celui de ce déjeuner en plein air, au bord du Rhône, où Gambetta avait pris à tâche de séduire, de vaincre, de dompter ce vieux Madier, si austère, si réservé, si hésitant à se confier à son dangereux adversaire!

Et, en effet, quelques heures d'un merveilleux hermitage de paille aidant au prodige, nous n'étions pas au dessert que Madier, ému, ravi de cette parole chaude et dorée, de ce grand patriotisme qui vibrât si facilement, dès que Gambetta montait sur une de ses belles chaires, nous n'étions pas au dessert que Madier se levant, ouvrait ses deux bras à celui qui allait être désormais son ami et qu'au milieu d'une émotion — qui ne faisait rire personne, ce jour-là, — ces deux défenseurs de la liberté s'embrassaient patriotiquement.

Car il fut un des 363, le vieux Madier-Montjau. C'est lui qui, à ce moment, souleva la Drôme contre le deuxième ordre moral, — et, cette fois encore, triompha avec la République.

Mais l'âge était venu, et avec lui les infirmités: toujours jeune de cœur et de passion, Madier n'entendait presque plus ce qui se disait autour de lui.

La démocratie française saluera avec un profond respect le cercueil de ce vieillard qui a donné l'exemple du travail opiniâtre, du désintéressement absolu, de la sincérité et de la conviction — et qui, non content de dire, a fait, — car il a combattu, il a souffert l'exil, — il n'a jamais menti à sa foi — tel il était en 1848, tel il était en 1892, — et par ce temps de républicains d'affaires, il faut, plus solennellement encore, honorer ce vieillard dont la vie toute entière a été pour nous un exemple — et dont l'histoire sera un enseignement pour ceux de demain.

Paul BERTINAY.

LA POLITIQUE

Le ministère Giolitti n'est pas tombé, mais il n'en vaut guère mieux. A la majorité de neuf voix, pas une de plus, la Chambre a décidé de le laisser vivre encore, se réservant de le juger lorsque les propositions annoncées par la déclaration ministérielle seront présentées.

C'est la mort avec sursis, personne ne s'y trompe et M. Giolitti pas plus que les autres, très probablement. L'impression avant la séance était que le cabinet courait de gros risques, mais que son sort dépendait du plus ou moins d'habileté que déploierait son chef dans la discussion.

L'événement n'a pas confirmé cette appréciation, et il apparaît bien maintenant que les talents politiques de M. Giolitti n'ont même pas contribué, dans la plus légère mesure, à la victoire relative qu'il vient de remporter. C'est uniquement aux divisions de l'extrême gauche qu'il doit d'avoir échappé, pour quelques jours encore, au fatal ordre du jour de défiance qui l'attend au coin du prochain débat financier.

La est la pierre d'achoppement, non seulement de son cabinet, mais de tous les cabinets italiens. M. di Rudinì disait il y a deux jours, dans une entrevue avec un journaliste romain, qu'il était tombé pour avoir voulu se solidariser avec M. Luzzati, dont la politique financière avait mécontenté tout le monde.

Le Sénat déclare l'urgence en faveur d'une proposition de loi relative à la célébration du centenaire du 22 septembre 1792.

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération de la proposition de loi relative aux modifications à introduire dans l'organisation coloniale.

M. le Président annonce que la commission présente pour l'article 1er une nouvelle rédaction ainsi conçue: « Le ministre de la marine est chargé de l'administration générale des colonies. Les pays de protectorat qui ne sont point placés dans les attributions du département des affaires étrangères relèveront du ministère de la marine. »

M. Isaac, rapporteur, expose que le passage des colonies au ministère de la marine ne signifie pas la substitution du régime militaire au régime civil. Ce rattachement n'a pour but que d'opérer des réformes sérieuses et d'accorder aux colonies les mêmes avantages qu'à la métropole.

Le demandeur en particulier qu'on fasse des îles des Antilles, deux départements français. Il répose la création d'un ministère spécial qui voudrait absorber tous les services.

M. Isaac conclut demandant la création d'une direction générale qui assure la permanence dans l'administration coloniale.

M. Loubet estime que le rattachement des colonies à la marine avec une simple direction générale serait un retour en arrière et en opposition avec le sentiment tant de fois manifesté par le Parlement en faveur d'une administration spéciale non pas autonome, mais particulière pour nos colonies. C'est ce sentiment qui avait guidé Gambetta

pour créer, en 1882 un sous-secrétariat spécial des colonies.

Le président du conseil cite de nombreux avis des rapporteurs du budget qui ont réclamé cette création devenue nécessaire par l'extension de la population et du commerce de nos colonies.

Quant à l'argument qu'on ne doit pas enlever les colonies à la marine parce que la marine les a conquises, il est facile de le réduire à néant. L'Algérie a été conquise par la guerre et elle n'est plus dépendant sous la direction de la guerre. Si un ministère spécial est créé, le titulaire sera évidemment chargé de défendre les colonies. Ce sont ses collègues de la guerre et de la marine qui mettront à sa disposition les forces dont il aura besoin.

M. Loubet termine en priant le Sénat d'ajourner son vote sur l'article premier jusqu'à ce que la Chambre ait statué. (Protestations.)

Une voix. — C'est porter atteinte aux prérogatives du Sénat.

M. Loubet réplique que telle n'est pas son intention.

M. Loubet justifie sa demande d'ajournement sur ce que la création d'un ministère spécial nécessiterait une demande de crédits que la Chambre doit d'abord voter.

M. Trarieux combat l'ajournement, il dit que la création d'un ministère spécial ne changerait rien au régime actuel du sous-secrétariat; il se prononce pour le rattachement à la marine.

A l'heure actuelle, il n'est pas permis de confier nos colonies du Dahomey et de l'Indo-Chine à un civil.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi. La séance est levée à 4 heures 50.

Autour du Parlement

Paris, 27 mai.

Les Associations. La commission sénatoriale relative aux associations a adopté une proposition portant abrogation des dispositions du code pénal qui édictent des peines contre les personnes formant un association sans y être autorisées.

Les Caisses d'Épargne. La commission des caisses d'épargne, après avoir entendu MM. Rouvier et Christophle, a repoussé l'amendement de M. Siegfried, tendant à autoriser la Caisse des dépôts et consignations à faire des prêts communaux.

Commission du Budget. La commission du budget a presque achevé le règlement de la réforme de l'impôt des boissons.

Les Patentes. La commission des patentes a adopté le principe d'un impôt gradué d'après le nombre des employés et l'augmentation du droit proportionnel pour les magasins ayant plus de 500 employés.

SÉNAT

Paris, 27 mai.

La séance est ouverte, à 2 heures 10, sous la présidence de M. Le Royer.

L'organisation coloniale. L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération de la proposition de loi relative aux modifications à introduire dans l'organisation coloniale.

M. le Président annonce que la commission présente pour l'article 1er une nouvelle rédaction ainsi conçue: « Le ministre de la marine est chargé de l'administration générale des colonies. Les pays de protectorat qui ne sont point placés dans les attributions du département des affaires étrangères relèveront du ministère de la marine. »

M. Isaac, rapporteur, expose que le passage des colonies au ministère de la marine ne signifie pas la substitution du régime militaire au régime civil. Ce rattachement n'a pour but que d'opérer des réformes sérieuses et d'accorder aux colonies les mêmes avantages qu'à la métropole.

Le demandeur en particulier qu'on fasse des îles des Antilles, deux départements français. Il répose la création d'un ministère spécial qui voudrait absorber tous les services.

M. Isaac conclut demandant la création d'une direction générale qui assure la permanence dans l'administration coloniale.

M. Loubet estime que le rattachement des colonies à la marine avec une simple direction générale serait un retour en arrière et en opposition avec le sentiment tant de fois manifesté par le Parlement en faveur d'une administration spéciale non pas autonome, mais particulière pour nos colonies. C'est ce sentiment qui avait guidé Gambetta

pour créer, en 1882 un sous-secrétariat spécial des colonies.

Le président du conseil cite de nombreux avis des rapporteurs du budget qui ont réclamé cette création devenue nécessaire par l'extension de la population et du commerce de nos colonies.

Quant à l'argument qu'on ne doit pas enlever les colonies à la marine parce que la marine les a conquises, il est facile de le réduire à néant. L'Algérie a été conquise par la guerre et elle n'est plus dépendant sous la direction de la guerre. Si un ministère spécial est créé, le titulaire sera évidemment chargé de défendre les colonies. Ce sont ses collègues de la guerre et de la marine qui mettront à sa disposition les forces dont il aura besoin.

M. Loubet termine en priant le Sénat d'ajourner son vote sur l'article premier jusqu'à ce que la Chambre ait statué. (Protestations.)

Une voix. — C'est porter atteinte aux prérogatives du Sénat.

M. Loubet réplique que telle n'est pas son intention.

M. Loubet justifie sa demande d'ajournement sur ce que la création d'un ministère spécial nécessiterait une demande de crédits que la Chambre doit d'abord voter.

M. Trarieux combat l'ajournement, il dit que la création d'un ministère spécial ne changerait rien au régime actuel du sous-secrétariat; il se prononce pour le rattachement à la marine.

A l'heure actuelle, il n'est pas permis de confier nos colonies du Dahomey et de l'Indo-Chine à un civil.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi. La séance est levée à 4 heures 50.

Informations Politiques

Paris, 27 mai.

Le conseil d'Etat vient de casser l'arrêté de M. Chiron Ducloux, par lequel le maire de La Mure (Isère) avait voulu s'opposer à une inhumation dans une concession trentenaire, sous prétexte que cette concession n'aurait pas été renouvelée à la suite de l'agrandissement du cimetière.

Le 2 décembre 1851, Madier de Montjau fit partie du petit nombre des représentants du peuple qui tentèrent de s'opposer par la force à l'exécution du coup d'Etat. Blessé le 4 sur une barricade du faubourg Saint-Antoine, il fut exilé et se retira en Belgique. L'amnistie de 1859 lui permit de rentrer en France, mais il vécut dans la retraite et refusa de se porter comme candidat dans le Gard lors des élections de 1859.

Depuis plusieurs années, il avait disparu de la scène politique, lorsqu'il posa sa candidature à l'Assemblée nationale dans une élection partielle qui eut lieu dans la Drôme en 1874. Encore tout plein de l'ardeur républicaine de sa jeunesse il dit, dans sa profession de foi, qu'il donnerait son concours aux hommes qui serviraient loyalement la République; qu'il ferait une énergique opposition à ses ennemis et provoquerait la dissolution de l'Assemblée. Elle était à une grosse majorité, il alla siéger à l'extrême gauche et fit partie du petit groupe des intransigeants.

M. Madier de Montjau vota contre la Constitution du 25 février 1875. Il déclara que la République ne devait pas entrer déguisée par une poterne et demanda la dissolution de l'Assemblée et l'amnistie. Peu après, il affirmait que les républicains n'avaient obtenu que des satisfactions presque imaginaires, et que les opportunistes avaient tout sacrifié à la conciliation, en vue de concessions qui ne venaient jamais.

En 1876, M. Madier de Montjau se porta candidat à la députation à Valence. Dans sa profession de foi, il disait: « Je suis toujours le mortel ennemi de l'Empire et de l'hypocrite comédie de l'appel au peuple... Je ne fais pas moins que l'Empire, le cléricalisme, s'efforçant de détruire l'œuvre de 1789 et le Code civil pour leur substituer l'ancien régime et le droit canon... »

Elu député, il reprit sa place à l'extrême gauche, vota l'amnistie, la suppression du budget des cultes, etc.

En 1877, il s'associa à la protestation des gauches contre le message du maréchal de Mac-Mahon, puis il fit partie des 363 qui votèrent contre le ministère de Broglie-Fourton.

Telle était cette longue arête que les trains parcouraient en sept jours, et qui allait permettre à l'honorable Phileas Fogg — à l'espérance du moins — de prendre, le 11, à New-York, le paquebot de Liverpool.

Le wagon occupé par Phileas Fogg était une sorte de long omnibus qui reposait sur deux trains formés de quatre roues chacun, dont la mobilité permet d'attaquer des courbes de petit rayon.

A l'intérieur, point de compartiments: deux files de siège, disposés, de chaque côté, perpendiculairement à l'axe, et entre lesquels était réservé un passage conduisant aux cabinets de toilette et autres, dont chaque wagon est pourvu.

Sur toute la longueur du train, les voitures communiquaient entre elles par des passerelles, et les voyageurs pouvaient circuler d'une extrémité à l'autre du convoi, qui mettait à leur disposition des wagons-salons, des wagons-terrasses, des wagons-restaurants et des wagons à cafés. Il n'y manquait que des wagons-théâtres. Mais il y en aura un jour.

Sur les passerelles circulaient incessamment des marchands de livres et de journaux, débitant leur marchandise, et des vendeurs de liqueurs, de comestibles, de cigares, qui ne manquaient point de chaland.

Les voyageurs étaient partis de la station d'Oakland à six heures du soir. Il faisait déjà nuit, — une nuit froide, sombre, avec un ciel couvert dont les nuages menaçaient de se résoudre en neige.

(La suite à demain.)

Peuillon de l'ECHO DE LYON

28 Mai

LE TOUR DU MONDE

En Quatre-Vingts Jours

PAR JULES VERNE

Mais le gentleman ne put achever sa phrase. Derrière lui, de cette terrasse qui précédait l'escalier, partirent des applaudissements épouvantables. On cria: « Hurrah! Hip! Hip! pour Mandiboy! » C'était une troupe d'électeurs qui arrivait à la rescousse, prenant en flanc, les partisans de Kamerfield.

Mr. Fogg, Mrs. Aouda, Fix se trouvaient entre deux feux. Il était trop tard pour s'échapper. Ce torrent d'hommes, de cannes plombées et de casse-tête était irrésistible. Phileas Fogg et ses compagnons furent obligés de se défendre avec ces armes naturelles de tout anglais, mais inutilement. Un énorme gaillard à barbe rouge, au teint coloré, large d'épaules, qui paraissait être le chef de la bande, leva son

formidable poing sur Mr. Fogg, et il eût fort endommagé le gentleman, si Fix, par dévouement, n'eût reçu le coup à sa place. Une énorme bosse se développa instantanément sous le chapeau de soie du détective, transformé en simple toque.

Yankee! dit M. Fogg en lançant à son adversaire un regard de profond mépris.

— Englishman! répondit l'autre. — Nous nous retrouverons! — Quand il vous plaira. — Votre nom? — Phileas Fogg. Le vôtre? — Le colonel Stamp W. Proctor.

Puis, cela dit, la marée passa. Fix fut renversé et se releva, sans meurtrissure sérieuse. Son paletot de voyage s'était séparé en deux parties inégales, et son pantalon ressemblait à ces culottes dont certains indiens — affaire de mode — ne se vêtent qu'après en avoir préalablement enlevé le fond. Mais, en somme, Mrs. Aouda avait été épargnée, et seul Fix en était pour son coup de poing.

— Merci, dit Mr. Fogg à l'inspecteur, quand ils furent hors de la foule. — Il n'y a pas de quoi, répondit Fix, mais venez.

— Où? — Chez un marchand de confection. En effet, cette visite était opportune. Les habits de Phileas Fogg et de Fix étaient en lambeaux, comme si ces deux gentlemen se fussent battus pour le compte des honorables Kamerfield et Mandiboy.

Une heure après, ils étaient convenablement vêtus et coiffés. Puis ils revinrent à International-Hôtel.

La Passepartout attendait son maître, armé d'une demi-douzaine de revolvers-spécimens à six coups et à inflammation centrale. Quand il aperçut Fix en compagnie de Mr. Fogg, son front s'obscurcit. Mais Mrs. Aouda, ayant fait en quelques mots le récit de ce qui s'était passé, Passepartout se rasséna. Evidemment Fix n'était plus un ennemi, c'était un allié. Il tenait sa parole.

Le dîner terminé, un coach fut amené, qui devait conduire à la gare les voyageurs et leurs colis. Au moment de monter en voiture, Mr. Fogg dit à Fix: — Vous n'avez pas revu ce colonel Proctor?

— Non, répondit Fix. — Je reviendrais en Amérique pour le retrouver, dit froidement Phileas Fogg. Il ne serait pas convenable qu'un citoyen anglais se laissât traiter de cette façon.

L'inspecteur sourit et ne répondit pas. Mais, on le voit, Mr. Fogg était de cette race d'Anglais qui, s'ils ne tolèrent pas le duel chez eux, se battent à l'étranger, quand il s'agit de soutenir leur honneur.

A six heures moins un quart, les voyageurs atteignaient la gare et trouvaient le train prêt à partir.

Au moment où Mr. Fogg allait s'embarquer, il avisa un employé, et le rejoignant: — Mon ami, lui dit-il, n'y a-t-il pas eu quelques troubles aujourd'hui à San-Francisco?

— C'était un meeting, monsieur, répondit l'employé.

Cependant, j'ai cru remarquer une certaine animation dans les rues. — Il s'agissait simplement d'un meeting organisé pour une élection. — L'élection d'un général en chef, sans doute? demanda Mr. Fogg. — Non, monsieur, d'un juge de paix. — Sur cette réponse, Phileas Fogg monta dans le wagon, et le train partit à toute vapeur.

Dans lequel on prend le train express du chemin de fer du Pacifique.

« Ocean to Ocean », — ainsi disent les Américains, — et ces trois mots devraient être la dénomination générale du « grand trunk », qui traverse les Etats-Unis d'Amérique dans leur plus grande largeur. Mais, en réalité, le « Pacific railroad » se divise en deux parties distinctes: « Central Pacific » entre San-Francisco et Ogden, et « Union Pacific » entre Ogden et Omaha. La se raccordent cinq lignes distinctes, qui mettent Omaha en communication fréquente avec New-York.

New-York et San-Francisco sont donc présentement réunis par un ruban de métal non interrompu qui mesure pas moins de trois mille sept cent quatre-vingt-six milles. Entre Omaha et le Pacifique, le chemin de fer franchit une contrée encore fréquentée par les Indiens et les fauves, — vaste étendue de territoire que les Mormons commencent à coloniser vers 1845, après qu'ils eurent été chassés de l'Illinois.

Autrefois, dans les circonstances les plus favorables, on employait six mois

pour aller de New-York à San-Francisco. Maintenant, on met sept jours.

C'est en 1862 que, malgré l'opposition des députés du Sud, qui voulaient une ligne plus méridionale, le tracé du railroad fut arrêté entre le quarante et unième et le quarante-deuxième parallèle. Le président Lincoln, de si regrettée mémoire, fixa lui-même, dans l'Etat de Nebraska, à la ville d'Omaha, la tête de ligne du nouveau réseau.

Les travaux furent aussitôt commencés et poursuivis avec cette activité américaine, qui n'est ni paperassière ni bureaucratique. La rapidité de la main-d'œuvre ne devait nuire en aucune façon à la bonne exécution du chemin. Dans la prairie, on avançait à raison d'un mille et demi par jour. Une locomotive, roulant sur les rails de la veille, apportait les rails du lendemain, et courait à leur surface au fur et à mesure qu'ils étaient posés.

Le Pacific railroad jette plusieurs embranchements sur son parcours, dans les Etats de Iowa, du Kansas, du Colorado et de l'Oregon. En quittant Omaha, il longe la rive gauche de Platte-river jusqu'à l'embouchure de la branche du nord, suit la branche du sud, traverse les terrains de Laramie et les montagnes Wahsatch, contourne le lac Salé, arrive à Lake-Salt-City, la capitale des Mormons, s'enfonce dans la vallée de la Tuilla, longe le désert américain, les monts de Cedar et Humboldt, Humboldt-river, la Sierra-Nevada, et redescend par Sacramento jusqu'au Pacifique, sans que ce tracé dépassé en pente cent douze pieds par mille, même dans la traversée des montagnes Rocheuses.

Après la dissolution de la Chambre, M. Madier de Montjau se reporta candidat à la députation à Valence et fut réélu. Il fut désigné pour faire partie du comité directeur des gauches, dit comité des dix-huit, chargé de prendre l'initiative des mesures jugées nécessaires pour faire triompher la volonté de la majorité du pays.

LE MINISTÈRE ITALIEN

Rome, 27 mai. On considère généralement le vote d'hier comme un vote de simple tolérance et non comme un vote de confiance obtenu par le ministère. Le grand nombre de abstentions rend la situation fort précaire, car il est toujours exposé à être renversé par un vote de surprise.

La dissolution de la Chambre semble inévitable. On croit qu'en présence du vote d'hier, M. Giolitti donnera sa démission. Ses amis insistent pour qu'il n'en fasse rien, de crainte que le roi soit obligé de s'adresser à M. Crispi.

A la fin de la séance de la Chambre d'hier, M. Imbriani, qui avait voté contre le cabinet, a apostrophé M. Barzilai, qui avait voté pour le ministère, en lui criant : « Réjouissez-vous de ton vote ! Vive la triple alliance ! »

« Réjouissez-vous, lui répondit M. Barzilai, d'avoir voté avec la droite. Ce n'est pas en en parlant à tout propos qu'on défend Trieste ! »

On assurait hier soir que M. Barzilai avait l'intention de donner aujourd'hui sa démission.

Dans le vote d'hier, la majorité s'est constituée avec la gauche, le centre gauche, quelques membres du centre, de l'extrême gauche et de la droite.

L'opposition comprend la droite, le centre droit, le groupe Nicotera et quelques membres de l'extrême gauche.

Les députés qui se sont abstenus appartiennent à l'extrême gauche et à la droite.

Dans les cercles parlementaires, on estime que la situation reste incertaine à cause des nombreuses abstentions, de telle sorte que les partis se balancent, et aussi à cause de la complication qui résulte du bruit persistant de la démission de M. Biancheri de président de la Chambre.

Londres, 27 mai. La Daily Graphic constate que la dissolution des Chambres italiennes s'impose à brève échéance. Il faut en appeler au pays.

La Daily News constate que le cabinet, à peine formé, a éprouvé un premier échec.

A la Chambre

Rome, 27 mai. Le vice-président de la Chambre, M. Villa, lit une lettre de démission de M. Biancheri, qui donne sa démission.

La Chambre décide de procéder demain à l'élection de son successeur.

M. Giolitti déclare que le cabinet a remis sa démission entre les mains du roi, qui a refusé de l'accepter.

M. Giolitti prie la Chambre de voter certaines lois urgentes et d'accorder six douzièmes provisoires.

Ces déclarations sont accueillies par des murmures prolongés. Des nombreux bancs on crie : c'est un coup d'Etat.

On est unanime à interpréter la demande des douzièmes provisoires comme l'annonce d'une prochaine dissolution.

PAROLES DU ROI DE DANEMARK

Paris, 27 mai. Des fêtes très brillantes ont lieu en ce moment à Copenhague, à l'occasion des noces d'or du roi et de la reine de Danemark.

Voici le début d'une allocution que le roi a prononcée hier à cette occasion :

« Je suis profondément touché de la cordiale et émue sympathie qui nous a été témoignée ces jours-ci de tous côtés. Je suis de Copenhague, car il va soixante et un ans que je suis venu tout jeune ici, du pays dont nous sommes malheureusement séparés. »

Arrêtons-nous ici, et notons : 1° que le pays dont le roi est le Schleswig-Holstein, enlevé au Danemark par les Allemands, 2° qu'il n'est pas en Europe de monarchie mieux appréciée que le roi de Danemark, et que les paroles que l'on vient de lire ont été dites en présence des parents et grands de l'orateur, parmi lesquels : l'empereur de Russie, en uniforme de garde du corps danois ; l'impératrice de Russie ; le grand duc ; le roi de Grèce, en uniforme d'amiral danois ; le prince et la princesse de Galles, etc.

Les journaux reptiliens d'Allemagne qui paraissent se préoccuper des fêtes de Nancy, auraient tort de ne pas tenir compte des fêtes de Copenhague.

Pas plus que la France n'a oublié l'Alsace, le Danemark n'a oublié le Schleswig. Pas plus que la France, le Danemark n'est isolé en Europe.

Il ne saurait être agréable à la triple alliance d'entendre le Danemark élever la voix, mais que peut-elle y faire ?

Transport de la Dynamite

Paris, 27 mai. Le ministre des travaux publics a adressé aux administrateurs des chemins de fer une circulaire dans laquelle il dit :

Messieurs, M. le président du conseil, ministre de l'intérieur, et M. le ministre du commerce et de l'industrie appellent mon attention sur les nombreux vols de dynamite commis depuis quelque temps soit dans les gares et stations, soit même pendant le transport en chemin de fer.

La question se pose de savoir s'il ne conviendrait pas de rétablir l'escorte militaire en cours de route prévue par l'arrêté ministériel du 25 juillet 1873.

En attendant que cette question soit résolue, je vous prie de donner sans retard des instructions à votre personnel pour que les expéditions de dynamite soient soumises à une surveillance toute spéciale dès leur départ de la gare expéditrice, pendant leur

transport en cours de route, et notamment dans les gares où par suite des nécessités du service, elles peuvent être appelées à séjourner plus ou moins longtemps ; et enfin à leur arrivée en gare de destination, jusqu'à ce qu'elles soient enlevées par les destinataires ou confiées à une garde spéciale que vous êtes en droit de demander à l'autorité militaire.

RÉCOMPENSES AU DÉVOUEMENT

Paris, 27 mai. Des médailles d'honneur et des mentions honorables sont décernées aux personnes ci-après désignées, qui ont accompli des actes de courage et de dévouement :

Rhône. — Médaille d'argent de 2e classe : M. François Thollon ouvrier lithographe à Lyon, a porté secours à un enfant dont les vêtements, imprégnés d'essence, avaient pris feu.

Mentions honorables : MM. Joseph Convent, Joseph Dumas, gardiens de la paix à Lyon ; ont arrêté des chevaux emportés ; Hippolyte Pellarin, maître de bateau à Lyon, sauvetage d'un enfant tombé dans la Saône.

Isère. — Mentions honorables : MM. Rémy Besse, brigadier d'octroi à Grenoble, a arrêté un cheval emporté ; Jean Colombet, boulanger, à Saint-Laurent-du-Pont, a sauvé plusieurs enfants sur le point de se noyer.

Loire. — Médailles d'argent de 2e classe : MM. Charles Guichard, secrétaire du commissariat de police à Saint-Etienne, grièvement blessé en service ; Jean Gauthier, garçon boucher à Roanne, a sauvé un enfant sur le point de se noyer ; Claude Tuillier à Pouilly-sous-Charlieu, a sauvé un enfant tombé dans le canal.

Mention honorable : M. Jean-Marie Vachez, instituteur à Lorette, a sauvé une femme tombée dans une citerne.

Savoie. — Médaille d'argent de 2e classe : M. Justin Favre, instituteur au Val d'Isère, a sauvé une jeune fille sur le point de se noyer.

Mention honorable : M. Auguste Salomon, cultivateur aux Mollettes, a abattu un chien atteint d'hydrophobie.

Militaires Rhône. — Médaille d'argent de 2e classe : M. Lucien Pravez, lieutenant au 121e d'infanterie, a arrêté des chevaux emportés.

LES ANARCHISTES

Le vol de dynamite de Solsy-sous-Etiolles. — Une arrestation.

Paris, 27 mai. Les agents de la brigade des recherches ont arrêté, passage Ligny, le nommé Drouet, anarchiste, inculpé dans l'affaire du vol de dynamite de Solsy-sous-Etiolles.

Drouet, sur qui la police avait déjà mis la main lors des dernières arrestations d'anarchistes, a reconnu avoir participé à ce vol.

Il faisait partie de l'expédition organisée pour ce vol par Ravachol avec Fangou et Chelbret. Ces deux derniers sont actuellement à la disposition du parquet de Corbeil.

On croit aussi que la préfecture de police est sur les traces des auteurs de l'explosion du restaurant Véry.

GUSTAVE MATHIEU A LONDRES

Londres, 27 mai. Plusieurs journaux ont récemment annoncé que l'agent Houllier s'était rendu à Londres pour procéder à l'arrestation de Gustave Mathieu.

On a dit également que le brigadier Gaillard, puis que M. Goron lui-même avaient fait le voyage de Londres. Enfin, ces nouvelles diverses ont été démenties, et on a assuré que la police française ne songeait pas, pour le moment, à s'emparer de l'anarchiste.

La vérité est celle-ci : la préfecture de police a envoyé à Londres deux agents, sous les ordres de Soudais, avec l'ordre positif de capturer Gustave Mathieu.

Et la vérité est également que Mathieu serait, aujourd'hui, interné à Mazas, si les agents n'avaient trouvé dans le formalisme anglais un obstacle imprévu.

Dès son arrivée, Soudais avait, en effet, découvert la retraite de Gustave Mathieu, qui s'était logé dans Oxford street. Une étroite surveillance fut établie, à tel point que Mathieu fut bientôt dans l'impossibilité de sortir.

Lundi dernier, Soudais résolut de brusquer la situation et de pénétrer dans la maison pour appréhender Mathieu.

Il se présenta, escorté de deux agents qui l'ont accompagné, déclina son nom et qualité et demanda à pénétrer dans l'immeuble. L'hôte s'y refusa. Devant l'insistance de Soudais, l'hôte déclara qu'il n'avait rien à voir avec la police et invoqua la loi anglaise qui garantit l'inviolabilité du domicile privé.

Soudais s'emporta. Mais l'Anglais tint bon, repoussa les agents et ferma la porte. Tous ces détails sont rigoureusement exacts.

Il est non moins exact que Soudais songea alors à invoquer l'aide de la police anglaise et que cette aide lui fut refusée. Ces faits se passaient vers quatre heures, lundi.

Dans la nuit de lundi à mardi, Mathieu put sortir, gagnant à pied la campagne et, de plus, Soudais a perdu sa trace.

Il est inexact que Mathieu doive assister au prochain meeting annoncé à Genève. Ce n'est pas à Genève que ce meeting doit avoir lieu, mais bien à Paris, samedi soir, faubourg du Temple.

Les anarchistes de Paris comptent s'y rendre en nombre considérable. Ce meeting, dans leur esprit, doit avoir une certaine influence sur la tactique nouvelle du parti.

Le Drame de la rue du Rocher

Paris, 27 mai. Après avoir été conduite au service anthropométrique où les mensurations d'usage ont été notées, Mme Raymond, l'auteur du meurtre de la rue du Rocher, a été longuement interrogée par M. Aithalin, juge d'instruction.

Elle sanglotait et exprimait les regrets les plus vifs en faisant le récit du crime et des circonstances qui l'avaient poussée à le commettre. Mme Raymond a demandé à la nouvelle de son mari, qui, comme nous l'avons dit, était devenu introuvable depuis le jour du crime.

Des recherches avaient été entreprises à Paris et dans la banlieue pour le découvrir. Il n'avait pas cessé d'habiter chez sa mère, boulevard de Courcelles, et dans la journée d'avant-hier, il avait écrit à M. Aithalin

pour l'informer qu'il se tenait à sa disposition.

Mandé chez le juge d'instruction, M. Raymond a déclaré qu'il n'avait quitté Mme Lassimonne que pour aller au-devant du mari de celle-ci, et qu'en laissant les deux femmes en présence, il espérait que Mme Lassimonne saurait se faire pardonner pour la seconde fois par Mme Raymond.

M. Aithalin entendra cette après-midi les principaux témoins de cette affaire. Plusieurs membres de la famille Dely avaient demandé l'autorisation de se rendre au parloir du Dépôt pour voir Mme Raymond.

Cette autorisation n'a été accordée qu'à Mme Dely, dont l'entrevue avec sa fille n'a duré que quelques instants. On croit que, grâce à de puissantes influences, Mme Raymond sera mise en liberté provisoire sous caution, après avoir été confrontée avec les témoins du drame.

Le ministre de l'intérieur a accepté la démission de M. Lassimonne, qui se prépare à faire un long voyage et qui a manifesté à plusieurs reprises l'intention de se fixer à Londres.

LE DRAME DE LA RUE DE BERRY

Un petit roman parisien. — Une liaison ancienne et dangereuse. — Meurtre et suicide.

Paris, 27 mai. Je vous ai télégraphié hier en dernière heure la nouvelle d'un drame sanglant qui s'était déroulé rue de Berry.

Voici d'intéressants détails concernant cette affaire : Un numéro 47 de la rue de Berry habitait depuis le 1er avril une dame Alphonse Eldeline, âgée de vingt-sept ans. Cette femme, qui occupait un appartement de douze cents francs, avait pour amant un sieur Paul Berlin, âgé de vingt-deux ans, employé à la Bourse et demeurant 22, rue de la Boutie. Berlin, d'un caractère fort jaloux, faisait des scènes continuelles à sa maîtresse. A la suite d'une querelle survenue après le déjeuner, Berlin, qu'Alphonse menaçait de quitter, sortit un revolver de sa poche et le déchargea sur sa maîtresse qui, atteinte au sein gauche, roula évanouie. Le meurtrier, tournant son arme contre lui, se tira ensuite une balle dans la tempe droite.

Le mort fut instantanément. M. Lefebvre, commissaire de police prévenu, a fait transporter la blessée à l'hôpital Beaujon et le cadavre de Berlin à la Morgue.

Alphonse Edeline, à laquelle on n'a pu faire subir qu'un bref interrogatoire, sera questionnée aujourd'hui plus longuement.

Le cadavre d'Argenteuil

Paris, 27 mai. Le cadavre repêché à Argenteuil a été encore reconnu formellement hier pour être celui de Boitelle, par M. Leroy, crémière, rue Notre-Dame-de-Lorette, 8.

Cette dame a déclaré au brigadier Perrain, de la Sûreté de Seine-et-Oise, que pendant près de deux ans Boitelle était venu prendre ses repas dans son établissement.

Mme Leroy a vu Boitelle pour la dernière fois au mois de novembre dernier. Il devait habiter dans les environs de Paris, à Saint-Ouen ou à la Garenne-Colombes.

Nous avons dit que Boitelle s'occupait de la vente de fonds de commerce. D'après Mme Leroy, il vendait principalement les fonds de crèmerie ou de laiterie.

Détail important donné par la crémière : Boitelle avait une loupe sur le côté gauche de nez. Or, nos lecteurs savent que le docteur Yot, médecin-légiste de Versailles, a constaté des traces de violence sur la face de l'individu repêché à Argenteuil et notamment sur le nez. Il est certain que les meurtriers qui ont assailli et jeté le vieillard dans la Seine avaient intérêt à faire disparaître la loupe que Boitelle portait au visage afin d'empêcher que la police put établir son identité.

Mme Leroy a ajouté que l'agent d'affaires était dans une situation voisine de la gêne ; il prenait souvent ses repas à crédit et en payait intégralement le montant quand il touchait ses remises sur la vente d'un fonds de commerce.

Enfin, Mme Leroy, à qui l'agenda trouvé sur le défunt a été présenté, a reconnu l'écriture de l'homme d'affaires.

Il n'y a plus de doute à avoir sur l'identité du cadavre repêché à Argenteuil : c'est bien Frédéric Boitelle.

Il est probable que les agents de la Sûreté de Seine-et-Oise auront découvert demain au plus tard son dernier domicile.

On saura alors dans quelles circonstances le malheureux aura trouvé la mort.

Nous avons dit hier que le parquet de Versailles avait été avisé de la disparition d'un ancien cafetier de Saint-Germain-en-Laye, qui avait brusquement quitté cette ville il y a trois ans et était allé habiter Asnières, puis Levallois-Perret.

Le cafetier en question a été retrouvé hier par les agents de la Sûreté dans un café des environs de Paris, où il est gérant.

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER

Collision d'un train avec deux machines. — Dix blessés.

Paris, 27 mai. Un accident s'est produit ce matin, à 8 h. 55, à la gare du Nord, par suite d'une erreur d'aiguillage. Le train 56 venant de Valmondois à Ermont, en arrivant en gare, a été envoyé sur une voie où se trouvaient, depuis 25 minutes environ, deux machines en manœuvre.

Par suite du choc, qui a été des plus violents, les voyageurs précipités les uns sur les autres, ont été plus ou moins contusionnés. On juge de la panique qui a pris aussitôt naissance ; les employés de la gare se sont précipités au secours des voyageurs.

Deux d'entre eux, gravement blessés, ont dû être transportés à l'hôpital Lariboisière. Ce sont M. Clotilde Bossera, âgée de 41 ans, demeurant à l'Isle-Adam, et M. Masson, 51 ans, demeurant à Beauchamps.

Huit autres personnes contusionnées ont dû être transportées à l'infirmerie de la gare, d'où, après avoir reçu des soins, elles ont été reconduites à leur domicile.

Plusieurs autres ont été légèrement contusionnés. Les dégâts matériels sont assez considérables.

Depêches Diverses

Paris, 27 mai. L'AFFAIRE DE M. DURCHES

On se rappelle l'histoire de Mlle Durches, cette jeune fille que ses parents enlevèrent par force de l'île de Villejuif où elle était internée à la suite de troubles mentaux. Sur l'ordre du parquet, la jeune fille fut arrêtée et reconnue encore en proie à des dérangements d'esprit, réintégré à l'asile Sainte-Anne.

Après trois mois de traitement, les médecins la considèrent comme guérie, ont signé hier son exeat et l'ont renvoyé à sa famille.

deux soldats du 38e de ligne, les nommés Jacques Michon, âgé de 23 ans, et Joseph Chrétien, âgé de 18 ans, se sont noyés hier dans l'après-midi, en se baignant dans le Cher.

DEUX SOLDATS BRÛLÉS

Tours, 27 mai. Deux sous-officiers du 7e hussards, témoins de l'accident, se sont jetés à l'eau pour leur porter secours, mais il ne leur a pas été possible de les retrouver.

Ce n'est que dans la soirée que des pêcheurs sont parvenus à retirer les corps des malheureux soldats.

SINISTRE EN MER

Bayonne, 27 mai. La population de Biarritz est dans une profonde consternation, par suite d'un sinistre en mer arrivé dans les circonstances suivantes :

La plupart des barques de pêche étaient parties hier matin pour la haute mer, afin de se livrer à la pêche du thon.

Vers midi et demi, une forte rafale du sud surprit ces barques à quatre kilomètres au large par travers du Cap-Breton ; l'une d'elles, l'Etoile, appartenant au patron Plozyer, montée par neuf hommes, se coucha sous la risée et capota.

Les équipages des autres embarcations ne s'en aperçurent pas, croyant que l'Etoile avait amené ses voiles ; ce n'est que deux heures plus tard que deux barques, dont une montée par le nommé Carabueno, passant dans les parages où avait eu lieu l'accident, s'aperçurent de la situation critique de la barque ; ils se dirigèrent vers elle et explorèrent les alentours.

Cinq hommes de l'équipage de l'Etoile purent être recueillis à bord ; les quatre autres avaient disparu sous les flots.

Parmi les marins sauvés se trouvent le patron de la barque naufragée et son fils ; ils ont été débarqués à quatre heures et demie.

Les infortunés qui ont péri étaient les nommés Massy, dit « le Renard », âgé de 26 ans, marié sans enfants, et Carasse, âgé de 8 ans, de Biarritz, et les deux autres, Cassoulet, âgé de 30 ans, et Poujalet, tous deux célibataires et habitant Anglet.

LE CRIME D'HAUTMONT

Hautmont, 27 mai. Un crime a été commis cette nuit à Hautmont.

Une femme de soixante-huit ans, nommée Viart, demeurant au lieu dit « les Gratières », a été assassinée à coups de ciseau de menuisier.

L'assassin avait passé par la toiture pour arriver jusqu'à sa victime.

La femme Viart, probablement réveillée par le bruit, a été frappée sur le sein de sa porte d'où elle voulait sans doute appeler du secours ; la malheureuse était en chemise.

Le meurtrier a traîné le cadavre sur un parcours de vingt mètres hors de l'habitation ; on croit qu'il voulait jeter le corps dans une fontaine voisine, espérant ainsi retarder au moins pour quelque temps les recherches de la justice.

Le vol a été le mobile du crime. Le parquet a commencé une enquête qui jusqu'à présent est restée sans résultat.

LE CHOLÉRA EN PERSE

Londres, 27 mai. Le correspondant du Times à Téhéran annonce qu'un télégramme de Meshed signale l'apparition du choléra sous forme épidémique. On a constaté jusqu'ici deux cas.

UN DRAME D'AMOUR

On nous écrit de Gênes, le 27 mai :

Le jeune César Delino, à la mort de son père, il y a quelques années, était venu s'établir à Gênes avec sa mère et un jeune sœur jeune que lui, Delino, qui était alors presque un enfant, fut placé chez un certain Orongo, fabricant de meubles, où il ne tarda pas à obtenir la confiance et même l'affection de son patron, resté veuf avec deux filles.

Il y a quelque temps, le sieur Orongo mourut, laissant son commerce à ses deux enfants, mais comme l'aînée s'était mariée depuis l'arrivée de Delino, ce fut la plus jeune, Maria Orongo, âgée de 15 ans, qui garda la direction de la fabrique.

Le jeune patron continua ses relations d'amitié avec son jeune commis, qui était alors âgé de 16 ans. Non-seulement elle continua de le tutoyer, mais encore elle l'admettait souvent chez elle, soit pour lui donner des ordres relatifs à la fabrique, soit pour avoir de lui quelques renseignements.

Cette confiance, témoignée par la jeune Orongo à son employé Delino, fut mal interprétée par lui. Il se crut l'objet d'un sentiment plus tendre et, dans son cœur, s'alluma bientôt une folle passion pour sa patronne.

Raisonnant comme raisonne un jeune homme de 16 ans, il s'imagina qu'il amènerait facilement la jeune fille à l'épouser, et se permit même de manifester, plus d'une fois, son affection à la jeune Orongo. Tousjours il fut repoussé avec mépris, mais sans que le jeune homme se lassât de poursuivre son projet.

Un jour, le jeune homme se permit de se présenter chez elle, et de lui offrir une lettre de la main, tandis qu'il avait un revolver caché dans une sacoche suspendue à ses flancs.

La jeune Maria vint ouvrir elle-même, et en voyant le visage bouillonnant de son commis, elle fut effrayée.

« Qu'y a-t-il ? Que me veux-tu ? dit-elle. Delino ne répond pas et lui tend la lettre. A ce moment, la jeune Orongo aperçoit la crosse du revolver, mal dissimulé dans la sacoche. Elle éprouve un vrai saisissement, toutefois, elle prend la lettre et dit à son suppliant :

« Très bien ! laisse-la moi, je la lirai. Mais Delino ne part pas, et il demande à sa patronne si elle l'aime. Comprenant la tempête qui grondait dans le cœur du jeune homme, elle répond presque affirmativement, Delino fait mine de l'embrasser. Maria lui échappe, se sauve sur le palier, pousse la porte sur Delino qui est dans la chambre et descend vivement les marches de l'escalier.

Le jeune commis rouvre aussitôt la porte et, dans un moment d'aberration, tire trois coups de revolver sur la demoiselle, qui, heureusement, n'est pas atteinte. Puis, croyant l'avoir tuée, il rentre dans la chambre et se tire deux balles, l'une au cou, l'autre sous le menton. Ce dernier coup est mortel et le malheureux tombe inanimé sur le parquet.

On juge de l'effroi de la jeune Maria Orongo, du désespoir de la mère et de la peur du pauvre Delino !

Ce drame a produit dans toute la ville la plus profonde impression.

Départements

RHONE

Villefranche. — Arrestation. — Ce matin, dès la première heure, la police de Villefranche était en campagne et arrêtait sept individus impliqués dans une affaire de vol et d'agression nocturne arrivée avant-hier soir route de Tarare.

Vol. — Un sieur U..., domestique à Villefranche, a été également écroué sous l'inculpation de vol au préjudice de son patron, marchand de chiffons.

Bagarre. — Enfin, une bagarre s'est produite à 5 heures 1/2 du matin dans une maison de tolérance, rue Chasset. Des agents en tournée ont dû offrir l'hospitalité de la chambre de sûreté, à deux femmes, dont l'une était blessée sérieusement au bras.

Bully-les-Bains. — Concert. — Dimanche, à 3 heures, avait lieu, à Bully, dans la cour des écoles richement décorée pour la circonstance, un grand concert organisé par la fanfare des Enfants de Bully. Cette petite fête pleine d'entrain avait attiré beaucoup d'étrangers.

Nous avons remarqué au fauteuil de la présidence M. Gillet, maire de Bully et président de la fanfare, ainsi que toute sa famille.

Plusieurs amateurs ont prêté leur concours, citons MM. Bourriquand, Bourbon, Théret, Rattier, Defont, Rosier dans leurs charmantes chansonnettes ont été beaucoup applaudis.

MM. Dumont et Defont rendent avec à-propos la partie comique, ensuite vient le tirage de la tombola. La fanfare termine cette fête en faisant entendre les meilleurs morceaux de son répertoire. Enfin, un grand bal a été offert aux habitants par la fanfare. Il s'est terminé à une heure avancée de la nuit.

Objet perdu. — Il a été perdu jeudi 26 mai, à Charbonnières, une montre de dame en or, provenant de Genève, aux initiales A. E. n° 1875. Prière de la rapporter à Mme Emin à L'Arbresle. — Récompense.

Oullins. — Les Givordains et Ripagériens habitant Oullins sont invités à une réunion privée qui aura lieu samedi 28 courant, à 8 heures du soir, café Philly, grande rue, 18.

Curis. — Vol de récoltes. — On signale plusieurs vols de récoltes commis au préjudice d'agriculteurs de ce canton.

Le gendarme de Neuville a bien ouvert une enquête, mais aucune arrestation n'a encore été opérée.

Poleymieux. — Vol. — Hier matin, des malfaiteurs profitant de l'absence de M. Poirier, cultivateur, qui est en compagnie de sa famille, s'étaient rendus à la messe et s'étaient introduits chez lui et ont fait main basse sur tous les objets de valeur susceptibles d'être emportés.

A son retour, M. Poirier a trouvé sa maison dévalisée.

Le gendarmier de Neuville a ouvert une enquête.

LOIRE

Saint-Etienne. — Accident à l'hospice du Calvaire. — Ce matin, à onze heures, un accident assez grave s'est produit aux travaux de construction de l'hospice du Calvaire, élevé rue Franklin.

Deux maçons, André Tixier, âgé de 30 ans, demeurant rue de Montaud, 17 et Jean-Pierre Pons, âgé de 27 ans, demeurant rue Tarantaise, 49, étaient montés sur un échafaudage pour y verser chacun une charge de briques.

Tout à coup, un des chevrons qui soutenaient l'une des extrémités de cet échafaudage se rompit sous le poids considérable qu'il supportait. Tout le système bascula et les deux ouvriers furent précipités sur le sol.

Tixier se blessa assez gravement. Il éprouva à la tête et à la poitrine de violentes douleurs. Quant à son camarade, il n'a reçu que des contusions peu graves à l'avant-bras gauche, au côté gauche et à la jambe droite. Il a pu reprendre son travail après avoir reçu un pansement sommaire.

Tixier est soigné à l'hospice du Calvaire, où son état a été examiné par MM. les docteurs Courbon et Dumas.

Il est marié et père de deux enfants âgés de sept et dix-huit mois.

Pons est célibataire.

Une explosion. — A sept heures et demie, hier soir, une explosion de gaz, occasionnée par une fuite du compteur, s'est produite dans le magasin de M. Carrère, ferblantier-lampiste, rue Neuve, 34.

Albertville. — Inspection du 22^e bataillon de chasseurs. — Le gouverneur militaire de Lyon, M. le général baron Berge, arrive aujourd'hui dans notre ville, passe l'inspection du 22^e bataillon de chasseurs. L'inspection aura lieu, après avoir passé en revue toutes les troupes de la garnison.

RAVACHOL ET SES COMPLICES

Saint-Etienne, 27 mai. La Maitresse de Ravachol. Partie hier matin de Montpellier, la maitresse de Ravachol nous est arrivée à huit heures du soir. Un de nos confrères qui l'a vue à son départ de Montpellier rapporte l'interview suivant : — Connaissez-vous Ravachol depuis longtemps ? — Depuis quatre ans. Il était beau parleur, avait de belles manières et nous nous aimions beaucoup. — Que faisait-il ? — La contrebande. — Pourquoi votre condamnation ? — Pour vol de 40.000 francs de compliété avec Ravachol. Une fois en prison, j'ai fait retrouver par la justice 40.000 fr. cachés par Ravachol dans du charbon. — Que savez-vous des crimes de Ravachol ? — Peu de chose ; mais je dirai tout pour obtenir ma grâce. Quant à Mathieu et Chaumartin, je ne les ai jamais vus. Et la femme Rullière monte dans un wagon de deuxième classe avec deux gendarmes. La femme Rullière a été écrouée à la prison de Bellevue.

Interrogatoire de la femme Rullière

Saint-Etienne, 27 mai. M. Rages, juge d'instruction, a interrogé ce matin, dans la prison, la femme Rullière, maitresse de Ravachol. Cet interrogatoire a porté sur les relations qui ont existé entre Ravachol et Béala dans le courant de l'année dernière. On confronta la femme Rullière avec la fille Gonon, sa codétenue à Montbrison, à laquelle elle a raconté que Ravachol était l'auteur du crime de la Varizelle. Ce soir, M. Rages a interrogé M^{me} Rovel, marchande de chapeaux, rue de Lyon, qui a vendu à Ravachol son chapeau haut de forme. Elle n'a fait que de vagues déclarations.

MEURTRE A MONTRACOL

Voici des détails complémentaires sur cet événement, qui cause beaucoup d'émotion dans le pays. L'origine de l'animosité qui règne entre les familles Béraudier et Larochette remonte à plus de deux ans, époque à laquelle Béraudier refusa aux Larochette la faculté de puiser de l'eau dans ses puits. Mardi soir, la jeune femme Larochette, qui est enceinte de six mois, passait sur le chemin public, devant la cour de Béraudier pour aller puiser de l'eau dans le puits d'un autre voisin. Tout à coup le chien de Béraudier lui sauta dessus, en aboyant avec fureur, et lui déchira sa robe. Mercredi, après dîner, Béraudier, sa femme, sa fille âgée de dix-neuf ans et son fils de dix-sept, se rendaient au travail des champs en passant sur le chemin qui longe la cour de Larochette. La femme de ce dernier interpella ses voisins, leur reprocha les dégâts causés par son chien, et réclama la valeur de sa robe. Une altercation assez vive s'en suivit au cours de laquelle Béraudier saisit une pierre et la lança à son interlocutrice. Larochette arriva pour soutenir sa femme et saisit même Béraudier à bras le corps. C'est alors que Béraudier arma d'un sarcoir et en appliqua plusieurs coups violents sur le côté de Larochette. Les malheureux alla tomber mort à quelques pas de là, et la bataille finit ainsi. Béraudier se retira en disant : « C'est bien fait ! » en manière d'oraison funèbre.

LYON NOS ÉCHOS

Le temps. — Observations du journal, 27 mai 4 heures soir : Hauteur du baromètre : 761.5 — Température, +30°. — Direction du vent : S. S. O. — Maximum de température dans les 24 heures : +32°. — Minimum de température dans les 24 heures : +18°. Situation générale. — Les pressions océaniques se sont avancées sur les côtes Ouest ; les vents sont variables en France mais dominent généralement du Sud. Nous traversons une période de température excessivement élevée, et dont le maximum est supérieur de 5° à 7° à la normale. Le temps est assez beau, mais l'on signale des orages dans l'Ouest. Dernière heure. — Les variations barométriques sont faibles sur la France et la Méditerranée. Le temps se maintient très chaud. Pression à Brest, 757, Biarritz, 765. Le temps qu'il fera aujourd'hui. — Ciel nuageux, temps très chaud.

SOCIÉTÉ LYONNAISE POUR LE SAUVETAGE DE L'ENFANCE

Fête de nuit du 28 mai, à Bellecour. Jamais on n'aura vu fête plus complète. Nous avons, dans un long article, énuméré à nos lecteurs toutes les attractions, tous les plaisirs qui attendent le public qui s'y rendra. Dans un cadre aussi vaste et aussi brillant que notre place Bellecour inondée de lumière, tout sera disposé pour charmer et intéresser les spectateurs. Ne parlons que pour mémoire de la retraite aux flambeaux, des Fontaines lumineuses, des ascensions de ballon, du feu d'artifice splendide, des excellentes musiques et chorales qui apportent leur concours. Après s'être assurés des concours de M. Luigini et de nos musiques militaires, la Société a sollicité l'excellent fanfare des Touristes Lyonnais. Avec leur bonne grâce, leur entraînement accoutumés, ils ont répondu à cet appel et ils feront entendre non seulement leur musique, mais leur chorale si appréciée. Le Rally-Cor Lyonnais prêtera aussi son gracieux concours. Que dire d'un programme illustré par des maîtres, fruit de la collaboration de M. Berdy, le peintre décorateur si apprécié, et de M. Roginat, le sympathique architecte. Ce programme sera un véritable souvenir artistique. M^{me} François Damé, un poète délicat a offert gracieusement une poésie spécialement pour la fête ; cette poésie illustrée avec goût sera, comme le programme, vendue au profit de l'œuvre. Énumérons simplement, sans insister, les jeux de Petits-Chevaux, les vendanges de fleurs, les marchands de toute sorte, et une grande attraction : une fête foraine improvisée, au grand complet, comprenant, chevaux de bois, loterie de porcelaine, d'articles de Paris, de volailles vivantes, une arène de luteurs, un aquarium, exhibition de Peaux-Rouges authentiques, de serpents et de singes, etc., etc.

de dix jours et sera, à son retour, remplacé par le 9^e de ligne.

Nous apprenons que le directeur du Grand-Théâtre, voyant les recettes du Pays de l'Or diminuer dans de notables proportions (qu'il ne s'en prenne qu'à lui-même) est en train de circonvenir certains membres du conseil municipal pour obtenir la fermeture anticipée du Grand-Théâtre. Nous espérons bien que la mairie fera la sourde oreille à cette demande.

Il est absolument juste que les masses chorales, chorégraphiques et instrumentales puissent gagner leur existence pendant l'époque que leur a garantie la ville, alors qu'elles n'ont pas conclu d'engagements dans les villes d'eaux, espérant être employées au Grand-Théâtre jusqu'au 8 juin. Il est absolument juste que le directeur du Grand-Théâtre, qui ne va pas se plaindre à la mairie quand les recettes battent leur plein, et qui surtout ne fait pas participer son personnel à ses bénéfices, ne lui enlève pas le pain de la bouche dès que l'on n'afflue plus à la caisse. C'est là sa seule raison d'être au Grand-Théâtre, c'est là la seule raison d'être de la subvention donnée pendant les six mois d'opéra ; et il y a là une question d'humanité avec laquelle, nous osons l'espérer, la mairie ne transigera pas.

Ajoutons, du reste, que les choristes de notre saison d'opéra ont déjà été licenciés malgré toutes les promesses faites au moment où ils se sont engagés pour le Pays de l'Or.

Petit courrier universitaire

Sont promus à la cinquième classe, les instituteurs dont les noms suivent : MM. Charriou, à Vaux-Renard ; Gallard, à Caluire ; Morin, à Lamure ; Suchet, à Thizy ; Balmont, à Saint-Verand ; Labovier, à Beaujeu ; Martin, à Cublize ; Grataloup, à Cailoux ; Morel, à Chaponost ; Branchard, à Denicé ; Canard, à Oullins ; Déotte, à Bellevue ; Fontenat, au Clos-Bissardon ; Cimeirié, à Oullins ; Desrattes, à Meyss ; Pradel, à Villars ; Lassaque, à Villefranche ; Lardet, à Auroux ; Revillon, à Ampuis ; Guillermet, à Villefranche ; Perrin, à Saint-Fons ; Aubonnet, Favre, Silvent, Vincent, Branchard, Dupeuble, Couraud, Trichard, Lafond, Mondet, Pilot, Guy, Edouard, Peron, Bernard, à Lyon.

Fête de l'escrime

Demain dimanche, à 8 heures 1/2 du soir, grand assaut d'armes donné au bénéfice des petites files des soldats et des pauvres de la ville, dans la salle des Ambassadeurs, mise gracieusement à la disposition du comité par la brasserie Rinck. Etant donné le but philanthropique de cette fête, nous espérons que le public lyonnais répondra avec son empressement habituel à l'appel chaleureux qui lui est fait. M^{me} Marini, professeur d'escrime, et les anciens élèves de Joinville-le-Pont prêteront leur concours à cette œuvre de bienfaisance.

Voici les chaleurs qui ont recommencé et, avec les chaleurs, le cortège obligé des coliques et diarrhées auxquelles tous les remèdes les plus impossibles n'apportent aucun soulagement.

Les lecteurs de l'Echo de Lyon nous sauront gré de leur indiquer une médication qui réussit toujours. C'est le baron Raverat, le vieil archéologue lyonnais mort l'an passé, qui en est l'auteur. En voici la formule : « Vingt-cinq gouttes de laudanum ; dix-sept gouttes d'acide sulfurique et soixante-dix grammes d'eau. Une cuillerée toutes les heures dans un verre d'eau sucrée. La guérison est certaine. »

Y a-t-il impertinence, madame, à se demander jusqu'où remontent vos bas de soie ? Eh bien ! ils ne remontent pas très haut, quoi que vous en puissiez dire... C'est Henri II qui, voulant rehausser par la magnificence de sa mise les noces de sa sœur, Marguerite de France, mit, en 1559, les premiers bas de soie que l'on ait vus dans notre pays.

Cent ans plus tard, en 1656, la première manufacture de bas au métier fut établie au château de Madrid, dans le bois de Boulogne. L'établissement eut un grand succès et donna naissance à une Compagnie que le gouvernement protégea.

L'art de faire les bas à côtes, inventé par les Anglais, ne fut connu en France qu'en 1770. Il s'en établit plusieurs manufactures à Paris et à Lyon, et vous pourriez en trouver des spécimens au musée de la Chambre de commerce de Lyon.

Vous voyez, madame, que vos bas de soie ne remontent pas très haut.

La Maison-Dorée fait sur la place, du côté du Rhône, une grande installation provisoire qui sera indispensable, en raison de l'affluence prévue. Les places sont de 1 et 2 francs ; prix bien modique pour le plaisir d'assister à une si belle fête, qui aura pour résultat de soulager de bien sympathiques infortunes.

SOCIÉTÉ DE TIR DE LYON

5^e journée du concours

Parmi les nouveaux venus, citons MM. Blanc, de Montreux ; Bonney, de Paris ; baron Lévi, de Florence ; Poméon, de Saint-Etienne ; Marcoux, de Saint-Chamond ; Tranchet, champion de France ; Garcia, de Vienne. Ces divers tireurs assistaient au déjeuner et M. Fasse administrateur de service leur a adressé les souhaits de bienvenue de la Société.

Des coupes commémoratives ont été gagnées par MM. Dambuyant, de Vienne, et Aillard, de Lyon. Les mouches primées de la journée appartiennent à MM. Blanc, de Montreux ; Ragnel, de Futeaux ; Lalhi, Pralon et Jullien, de Genève ; Rabilloud, de Ruy ; Bernat, de Bordeaux ; docteur Giraud, de la Verpillière ; Aynard, Coester, Guerry, Perrier, Frécon, Pfister et Brachet de Lyon. On annonce pour aujourd'hui l'arrivée de deux délégations parisiennes, celles du 92^e territorial et du cercle des carabiniers de Paris.

Nous rappelons que demain, dimanche, aura lieu, au stand, le grand banquet officiel donné à l'occasion du concours ; la musique du 90^e, gracieusement accordée par M. gouverneur militaire, se fera entendre pendant le banquet.

LA GRÈVE DU GAZ

L'opinion publique, tout d'abord indifférente à la grève, est aujourd'hui complètement avec les grévistes ; le grand public a compris qu'il s'agit de la lutte du droit contre la force et il seconde le mouvement de tout son pouvoir.

Le premier arrondissement donnera sa prochaine conférence publique et contradictoire à la brasserie Dupuis, boulevard de la Croix-Roussse, qui sera à ce moment éclairée au pétrole ; nous indiquerons la date ultérieurement.

Toutes les bonnes volontés s'en mêlent, l'imprimerie Lavaissière, 5, rue Villeroi, offre de faire à titre gracieux les bulletins d'adhésions dont il a été question dans la dernière conférence.

Le 7^e arrondissement donnera sa première conférence publique et contradictoire lundi prochain 30 courant, à 8 heures 1/2 du soir, dans la grande salle du café Ruet, rue du Palais-de-Justice. MM. les conseillers municipaux ainsi que les administrateurs et actionnaires de la compagnie du gaz sont spécialement invités à y assister.

CONCOURS MUSICAL D'OULLINS

Nous avons, à plusieurs reprises, entre-tenu nos lecteurs du grand concours musical qui aura lieu à Oullins les 5 et 6 juin. Voici l'ordre dans lequel s'effectuera le défilé des différentes sociétés :

La brigade de gendarmerie ouvrira la marche et assurera le service d'ordre, puis viendront : La Société de gymnastique des Touristes Lyonnais « section d'Oullins », Fifres stéphanois, Société de gymnastique l'Avenir d'Oullins.

Premier groupe. — Philharmonique du VI^e arrondissement de Lyon, Union chorale de Saint-Genis-Laval, Industrielle de Saint-Rambert-l'Elé-Barbe, Echo de Chasselay, Union Bressane de Bourg, Les Roches de Condrieu, La Côte-Rotie d'Ampuis, Cercle choral de Trévoux, Lyre instrumentale de Saint-Martin-la-Plaine, Amis réunis de l'Assin-la-Demi-Lune, La Riveraine de Loyettes, Fanfare municipale de Bourg-Saint-Andéol, Chorale des Mines de Sain Bel, Fanfare de Meximieux, Cercle musical de Lyon, Espérance de Beynost, Trompes de chasse de Meslières, Union chorale de Romans et Bourg-de-Péage, Les Enfants de Serzin du Rhône, Avant-Garde de Lyon, Fanfare de Saint-Genis-Terre-noire.

Deuxième groupe. — Harmonie des Mineurs de la Ricamarie, Harmonie des Dames Lyonnaises, La Renaissance de Givry, Fanfare de Tassin, Fanfare de Saint-Romain-en-Jarez, Fanfare de Saint-Martin-en-Haut, Chorale de Saint-Hubert-de-Général, Les Enfants de Bully, Cercle Saint-Louis de Belleu, Union musicale de Serrières, Fanfare de Monplaisir-la-Plaine, Orphéon Néronois, Fanfare de Néronde, Industrielle de Saint-Fons, Fanfare de Collonges-sur-Saône, Fanfare de Saint-Maurice-de-Gourdan, Union musicale de Meys, Orphéon d'Irigny, Harmonie du 7^e arrondissement de Lyon, Fanfare de Moirans, Union de Chasse, Sonneurs de Trompes Lyonnais, Fanfare de Crest.

Troisième groupe. — Echo de Vaise, Orphéon Saint-Trophime de Mondragon, la Ruche ardoise du Pouzin, l'Union musicale de Chateaufort-de-Galaure, la Lyre Vénaraise, La Fanfare d'Andance, l'Institut Mathon, Harmonie la Grayloise de Grey, Fanfare des Mineurs de Roche-la-Molière, la Fraternelle de Saint-Martin-la-Plaine, la Laborieuse de Saint-Pierre-de-Bouff, le Cénacle Lyonnais, Fanfare de St-Maurice-sur-Dargoire, Fanfare de Villars-les-Dombes, Echo de la Bourbre-de-Chavanoz, les Enfants d'Orphée de Lyon, Orphéon des Ateliers Imbert, Société musicale de Saint-Martin-la-Plaine, Fanfare de la Besbre-Joligny, l'Etendard de Lyon, Société musicale de Belleu.

EXPLOSION DE GAZ

Un bruit épouvantable se faisait entendre hier dans la matinée, aux environs de la place du Grillon.

Puis du troisième étage de la maison Le-noir, rue Terraille, 3, des carreaux de vitre étaient projetés sur la chaussée avec fracas. Aussitôt, les employés des nombreux fabricants habitant cet immeuble s'informèrent de la cause de ce bruit anormal.

Une explosion venait de se produire chez M. Darrot, qui exploite un atelier de rasage et pliage de velours.

Pour son métier, M. Darrot se sert d'un moteur à gaz, et c'est une accumulation de ce fluide qui a occasionné l'explosion, on ne sait encore au juste comment.

Le choc avait été si violent que dix ouvriers occupés dans la fabrique furent brusquement projetés à tort et à travers, et qu'un commencement d'incendie se déclara aussitôt.

Fort heureusement, les ouvriers et employés des maisons Schulz et C^e, Joubert, Lohier, et Pralon, fabricants de soieries, portèrent rapidement les premiers secours. M. Jules Sadon, employé de la maison Pralon, qui a contribué pour une bonne part à l'extinction du feu.

Le Calendrier. — Samedi 28 mai, 149^e jour de l'année. Premier quartier le 2 ; Pleine lune le 10. Soleil : lever, 4 h. 6 ; coucher, 7 h. 49.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Samedi 28 mai, 149^e jour de l'année. Premier quartier le 2 ; Pleine lune le 10. Soleil : lever, 4 h. 6 ; coucher, 7 h. 49.

Un misérable. — Un sieur Claude Bouzon, âgé de quarante-trois ans, tisseur, demeurant devant des Epies, vient d'être arrêté sous l'inculpation d'un crime odieux.

Ce misérable poursuivait de ses assiduités une fillette de douze ans, Marie B..., demeurant chez ses parents, 26, rue Saint-Georges. Il y a quelques jours, il réussit à l'attirer dans la cave de la maison et, là, il abusa d'elle.

Terrorisée par les menaces, la pauvre enfant n'osa se plaindre tout d'abord ; c'est seulement hier qu'elle raconta à sa mère l'attentat dont elle avait été victime et désigna le coupable.

Une plainte fut aussitôt déposée et, le soir même, Bouzon couchait à la prison Saint-Paul.

Le marquis d'Alba que la cour d'assises du Rhône a, il y a quelques mois, condamné à dix ans de travaux forcés pour vols qualifiés, se trouve en ce moment à Montpellier où il va comparaître devant le tribunal correctionnel, sous l'inculpation d'escroqueries.

Le beau marquis, raconte un de nos confrères de Montpellier, se préoccupe beaucoup de savoir si on lui permettra de revêtir un élégant complet pour comparaitre mardi prochain devant ses juges. Il serait absolument navré de revêtir le costume qu'il porte et qui est celui des détenus, car il pense que le tout-Montpellier des premières sera là, et il est encore désireux de soutenir sa réputation d'élégance, devant les naïfs fournisseurs qu'il a dupés avec tant de maestria !

C'est M. Milhaud qui présentera sa défense.

Volours arrêtés. — Le nuit dernière, à 2 heures du matin, le sous-brigadier de la sturété Bouveron, accompagné de deux agents, est allé perquisitionner chez un sieur Bernollin, âgé de 35 ans, serrurier, demeurant chemin du Grand-Camp, signalé comme étant l'auteur d'un vol de canards commis au préjudice de M. Geoffroy, fermier à Peyroux.

Quand les agents se sont présentés, ils ont trouvé Bernollin qui, en compagnie d'un complice nommé Naudron, arrivait de la pêche, chargé de poissons capturés au moyen d'engins prohibés.

Ces deux individus ont été mis en état d'arrestation et une perquisition a été faite chez Naudron, qui demeure rue Henri-Rolland. Là, ils ont découvert un filet de 60 mètres de longueur que les inculpés ont avoué avoir volé, il y a quelques jours, à M. Saint-Genis, marchand de poissons à Port-Galand (Ain).

Tous les deux ont été écroués sous l'inculpation de vols.

Les cambrioleurs. — Les deux frères Gonnard, agents de la sturété, chargés de retrouver les auteurs des vols de cave dont nous avons parlé la semaine dernière, ont arrêté dans un garni de la rue Imbert-Colomès, un sieur Paul Vergier, âgé de 29 ans, sur lequel pesaient de graves soupçons.

Soupons parfaitement justifiés du reste, car dans une perquisition opérée dans un second local que Vergier occupait 45, rue des Tables-Claudiennes, les agents ont découvert un fut de vin, volé il y a deux jours, à Madame Meunier, habitant le quartier.

Vergier est allé rejoindre à la prison Saint-Paul ceux de ses complices déjà arrêtés.

Chronique du feu. — A midi, un feu de cheminée s'est déclaré dans l'appartement de M. Chapuis, quai Perrache, 3, au quatrième étage.

Les gardiens de la paix du poste de la manufacture des tabacs et le pompier Drammat, de la deuxième compagnie, ont porté les premiers secours.

Le soir, à dix heures, M^{me} Ribert, chiffonnière, rue Tourville, 3, ayant laissé une lampe allumée sur une table, à proximité d'un placard, le feu s'est communiqué à ce meuble qui a été péu prés détruit.

Dans la rue. — M. P..., rosieriste, chemin du Colombier, déambulait péniblement hier soir, à neuf heures, le long de la rue Saint-Dominique.

P... qui était en état d'ivresse, fit une chute dont il ne put se relever. Des voisins le conduisirent à la pharmacie Mauguin où il a reçu des soins pressés.

À la même heure, M. Lucien Saurat, avenue de Saxe, 260, en passant quai de Retz, a été frappé par une bande de garnements.

Quand ils virent poindre, dans le lointain, la silhouette de deux gardiens de la paix, les agresseurs se sauvèrent à toutes jambes.

Volour de lait. — Avant-hier on volait, devant la gare des Brotteaux, un bidon contenant 15 litres de lait, à M. Thevenot.

Hier, M. Marion a trouvé, rue Fournet, le bidon vide dont les volours s'étaient débarrassés.

Un fou. — G. D..., 20 ans, natif de Bris (Yonne), exerçant la profession de physicien ambulancier, se livrait à toutes sortes d'excentricités, quai Pierre-Seize.

Il fut appréhendé par deux gardiens de la paix puis visité par le docteur Berry, rue Lanterne.

Ce dernier a déclaré que G. D... n'était point fou, mais qu'il était sous le coup d'un accès épileptiforme compliqué.

Vu son état, il a été conduit à l'Hôtel-Dieu.

À la Permanence. — M. Prieur, commissaire de service à la Permanence, a écroué, la nuit dernière à une heure et demie, Claude Boisson, 65 ans, manoeuvrier, sans domicile fixe.

Cet individu avait été surpris au moment où il ouvrait, à l'aide de fausses clés, une cave, 6, rue du Plâtre, pour y voler du vin.

Céléstins, la direction nous prie d'annoncer qu'elle vient de traiter à nouveau avec M. Simon pour deux nouvelles représentations de Monsieur l'œuvre si spirituelle de M. Georges Feydeau, qui auront lieu mardi et mercredi prochain et pour lesquelles le bureau de location est ouvert tous les jours de 10 à 7 heures.

Compagnie générale de navigation du Rhône. — Prononcez les dimanches de Lyon Serrières, aller et retour dans la même journée.

Départ de Lyon à 7 heures du matin ; départ de Serrières à 1 heure 1/2 du soir ; arrivée à Lyon à 7 heures 1/2 du soir. Port d'embarquement et bureaux, quai Perrache, entre le pont du chemin de fer et celui du midi.

Arènes lyonnaises. — Les courses d'adieux du Pouly d'Aignes-Mortes et de son quadrille ont été superbées. La direction nous informe qu'elle vient de recevoir communication d'un défilé par Bayard, chef du quadrille jarlésien et ses toréadors, au quadrille du Pouly d'Aignes-Mortes et à son chef. Aussi allons-nous assister à des courses de ce genre.

Représentants de les *Alfreds*. — Groupe composée de 6 personnes clovins musiciens ; M. H. Castel, imitation. *Kam-Hill* et *Yvette Guilbert*. M. et M^{me} Blanvalhin-Barrau, couple d'opérettes, etc., etc. Orchestre de la Scala sous la direction de M. L. Bouvère.

Grand Concert de l'Horloge (cours Lafayette, angle de la rue Tête-d'Or). — Mercredi 1^{er} juin, ouverture de la saison d'été par une grande fête artistique, avec les précieux concours de M. Bourgeois, notre première basse de grand opéra. Représentants de les *Alfreds*. Groupe composé de 6 personnes clovins musiciens ; M. H. Castel, imitation. *Kam-Hill* et *Yvette Guilbert*. M. et M^{me} Blanvalhin-Barrau, couple d'opérettes, etc., etc. Orchestre de la Scala sous la direction de M. L. Bouvère.

Des bureaux de race pure et d'une vigueur rare, provenant de la manade de Papinard fils, ajouteront mille difficultés au travail des quadrilles.

Le ballon qui n'a pu, par suite du mauvais temps, exécuter son ascension, s'élèvera dimanche, emportant un toréador dans les airs.

Grand Concert de l'Horloge (cours Lafayette, angle de la rue Tête-d'Or). — Mercredi 1^{er} juin, ouverture de la saison d'été par une grande fête artistique, avec les précieux concours de M. Bourgeois, notre première basse de grand opéra. Représentants de les *Alfreds*. Groupe composé de 6 personnes clovins musiciens ; M. H. Castel, imitation. *Kam-Hill* et *Yvette Guilbert*. M. et M^{me} Blanvalhin-Barrau, couple d'opérettes, etc., etc. Orchestre de la Scala sous la direction de M. L. Bouvère.

BONS DE LA PRESSE, Tirage 15 juin 1897, 500 numéros gagnants, 100.000 francs de lots. Tous les numéros non sortis à ce tirage seront remboursés ultérieurement. Le montant des lots est garanti par le Crédit Foncier.

Prix du Bon : 16 francs. — Par correspondance, ajouter 0,40. Agence Fournier, 14, rue Confort, Lyon, entresol.

Phoie du Serpent. — Grands Rabais

TRIBUNE DES COMITÉS

Comité radical du I^{er} arrondissement. — Réunion plénière du comité ce soir, à 8 h. 1/2, café Galley, place des Capucins, 3, et rue Sainte-Marie-des-Terreaux.

Section municipale de la Villette et Paul-Bert. — Tous les électeurs des quartiers Paul-Bert et la Villette sont convoqués à une réunion privée qui aura lieu ce soir samedi, à huit heures précises, salle Baraban, café restaurant Cote, 51, chemin de Baraban.

Ordre du jour très important.

Section municipale de la Villette et Paul-Bert. — Tous les électeurs des quartiers Paul-Bert et la Villette sont convoqués à une réunion privée qui aura lieu ce soir samedi, à huit heures précises, salle Baraban, café restaurant Cote, 51, chemin de Baraban.

Ordre du jour : Formation de la section municipale. — Projet d'amélioration du quartier. — Questions diverses.

Nota. — La commission espère que MM. les propriétaires et commerçants se feront un devoir d'y assister.

On trouvera des lettres à la porte.

DERNIÈRE HEURE

PAR SERVICE SPÉCIAL

L'ACCORD FRANCO-ESPAGNOL

Madrid, 27 mai. C'est dimanche que le *Journal officiel de Madrid* publiera le décret accordant aux produits français le bénéfice du tarif espagnol le plus réduit. Ce même jour, le *Journal officiel* français publiera le décret accordant aux produits espagnols le bénéfice du tarif minimum français.

Le nouvel ordre de choses entrera donc en vigueur à partir du 30 mai.

LICENCEMENT DE 500 OUVRIERS

Tulle, 27 mai. Le *Corrézien* annonce le licenciement de cinq cents ouvriers de la manufacture d'armes, par moitié, les 11 et 25 juin.

UN DISCOURS DE M. CRISPI

Palermo, 27 mai. M. Crispi a prononcé, à l'inauguration de la statue de Garibaldi, un discours dans lequel il a dit que la mégalomanie dont on l'accuse est simplement le péché original de tous ceux qui ont travaillé à l'unification de l'Italie.

CHOSÉS D'ITALIE

Rome, 27 mai. Le président s'étant opposé à la discussion des communications du gouvernement parce qu'elles n'étaient pas à l'ordre du jour, la Chambre a entamé celle du traité de commerce avec la Suisse.

On assure que M. Giolitti présentera demain le projet de l'exercice provisoire semestriel en demandant qu'il soit transmis à la commission du budget qui le discuterait immédiatement.

On croit que cette discussion pourrait avoir lieu mardi ou mercredi.

Le bruit court que l'opposition proposera de réduire cet exercice provisoire à 2 mois, afin d'obliger le ministère à faire vivement les élections générales.

Le *« Diritto »* estime que la situation ne saurait être plus étrange, plus grave, plus embarrassante.

La *« Riforma »* ne fait pas de commentaires ; elle se borne à rééditer son démenti à la *« Perseveranza »*, à propos du protocole spécial que M. Crispi aurait signé à Friedrichsruhe.

LE DRAME DE LA RUE DU ROCHER

Paris, 27 mai. M^{me} Reymond a été interrogée aujourd'hui par M. Athalin, juge d'instruction. Elle nie énergiquement avoir prémédité le meurtre d'Yvonne Lassimone, sa rivale ; elle prétend n'avoir tiré qu'après avoir été frappée et égratignée.

M^{me} Reymond est toujours très excitée. Elle ne dort pas et il faut presque la forcer à manger.

Son mari est venu au palais sur la convocation de M. Athalin, mais ce dernier l'a renvoyé sans l'interroger, le temps lui manquant.

LES ANTI-SÉMITES A PARIS

Paris, 27 mai. Ce soir, vers onze heures et demie, à la suite d'une réunion antijuive tenue au quartier latin, une centaine d'étudiants se sont massés devant les bureaux de la *« Libre Parole »* en criant : *Vive Drumont ! Vive Morès ! A bas les Juifs !*

Les cris ont redoublé lorsque M. Drumont est apparu.

Mont et Morès se sont montrés à une fenêtre. La police n'a pas tardé à disperser les manifestants ainsi qu'une foule nombreuse de curieux qui n'avaient pas tardé à les entourer.

TRIBUNE OUVRIÈRE

Chambre syndicale nationale des ouvriers et employés de l'alimentation. — M. J.-C. Moulin, secrétaire-gérant, a l'honneur de convoquer les adhérents à une réunion privée qui aura lieu le samedi 28 mai à 10 heures du soir au bar du Siècle, rue Thomassin, 27.

Ouvriers vermicelliers et similaires. — Réunion générale aujourd'hui samedi, à 8 heures du soir, au siège, comptoir Laureçon, rue Montcey, 34.

Ordre du jour : Verement des cotisations ; Question du bal.

